

+ POUR TOUTE INFORMATION

► RENDEZ-VOUS DANS L'ESPACE RHÔNE-ALPES DE VOTRE DÉPARTEMENT



01 - BOURG-EN-BRESSE

1, avenue Jean-Marie Verne
01006 Bourg-en-Bresse - CS 20265 - cedex 06
contact : 04 26 73 64 02
espace01@rhonealpes.fr



07 - PRIVAS

4, rue Pierre Filliat - 07000 Privas
contact : 04 26 73 56 22
espace07@rhonealpes.fr



26 - ROVALTAIN

1, avenue de la gare - Bât. « Le Rhovalparc »
Allée A - 3^{ème} étage - 26300 Alixan
contact : 04 26 73 58 54
espace26@rhonealpes.fr



38 - GRENOBLE

2, rue de la Poste - 38000 Grenoble
Contact : 04 26 73 48 01
espace38@rhonealpes.fr



42 - SAINT-ÉTIENNE

(locaux en travaux)
contact : 04 26 73 57 10
espace42@rhonealpes.fr



69 - LYON

1, esplanade François Mitterrand
69269 Lyon cedex 02
contact : 04 26 73 64 70
espace69@rhonealpes.fr



73 - AIX-LES-BAINS

603, boulevard du Président Wilson
Immeuble « Le Magellan » - 73100 Aix-les-Bains
contact : 04 26 73 59 53
espace73@rhonealpes.fr



74 - ANNEMASSE

13, avenue Émile Zola - ZAC Étoile du Sud-Ouest
Immeuble Étoile du Sud - 5^{ème} étage Bât. C
74100 Annemasse
contact : 04 26 73 62 46
espace74@rhonealpes.fr

Tous les ERA sont ouverts au public du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h ou sur rendez-vous. À l'exception de l'ERA de Lyon, ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 17 h.

► CONTACTEZ LA RÉGION RHÔNE-ALPES :

+ Par mail
dpt-devnumerique@rhonealpes.fr

+ Par téléphone
04 26 73 43 11

+ Par voie postale
Région Rhône-Alpes
1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02
Direction des Politiques Territoriales
Service Développement Numérique

RhôneAlpes Région

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
1, ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - CS 20033
69269 LYON CEDEX 02
TÉLÉPHONE 04 26 73 40 00 / TÉLÉCOPIE 04 26 73 42 18

numerique.rhonealpes.fr

LE PASS
NUMÉRIQUE |

SOLIDARITÉ | PROXIMITÉ | INNOVATION |

REGION RHONE-ALPES • 3815, S. Swarczyn

RhôneAlpes Région

► UN PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE, POUR QUOI FAIRE ?

Internet est devenu indispensable pour accéder à l'emploi, à l'information, aux droits ou aux services publics. Pourtant, 1 foyer rhônalpin sur 3 n'a pas accès à Internet¹ et seulement 1 personne sur 2 se dit compétente dans l'utilisation du numérique². Plusieurs fossés co-existent : générationnel, social et culturel, et l'exclusion numérique renforce les autres facteurs de vulnérabilité sociale.

L'insertion dans la société du XXI^{ème} siècle ne peut se faire sans culture numérique, c'est pourquoi en mars 2012, la Région Rhône-Alpes s'est dotée d'une nouvelle politique numérique, « Rhône-Alpes Numérique », afin de mettre le numérique au service des Rhônalpins.

Ce Plan régional de lutte contre l'exclusion numérique comporte 4 actions essentielles :

- **La mise en place d'un « Pass Numérique »**, visant à favoriser l'appropriation des usages numériques par tous les Rhônalpins
- **Le soutien d'événements de sensibilisation au numérique** et d'éducation aux médias pour le grand public, les institutions, les entreprises
- **L'aide au développement des Espaces Publics Numériques** des 8 départements grâce aux appels à projets
- **La pérennisation d'« Ordinateurs solidaires »**, filière régionale de réemploi d'ordinateurs usagés par des structures d'insertion, au bénéfice de projets d'alphabétisation numérique

¹ Baromètre 2012 de la Société de l'information en Rhône-Alpes

² Rapport Fourgous, 2010

LE PASS NUMÉRIQUE

+ À QUOI SERT-IL ?

Il permet aux Rhônalpins de développer leurs connaissances en matière d'utilisation d'Internet dans les domaines professionnel, personnel et citoyen. Il contribue également au développement du lien social.

+ DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'un **bon d'une valeur de 150 €** échangeable dans un Espace Public Numérique (EPN) partenaire du dispositif, **pour bénéficier de 10 heures d'accompagnement** autour des contenus suivants :

- Gérer son identité numérique et protéger sa vie privée sur Internet,
- Accéder à l'information en ligne, la produire et la qualifier,
- Mener des démarches en ligne avec les administrations,
- Contribuer au développement du lien social grâce aux nouveaux médias.

+ QUI PEUT PROFITER DU PASS ?

Le Pass Numérique est accessible à toute personne majeure résidant en Rhône-Alpes, peu familière des nouvelles technologies, et souhaitant développer ses savoirs numériques.

+ COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1/ La personne récupère son bon « Pass Numérique » :
- auprès d'un des 8 Espaces Rhône-Alpes*,
 - auprès de la Région Rhône-Alpes*,
 - par le biais d'une des structures partenaires locales.

* Coordonnées au recto ou sur notre site internet.

Les structures partenaires locales (Missions Locales, Pôle Emploi, associations de quartiers, centres sociaux...) et les 8 Espaces Rhône-Alpes seront sollicités pour relayer l'information auprès de leurs publics.

2/ La personne s'engage formellement à suivre les 10 heures en signant un contrat pédagogique avec l'EPN partenaire de son choix. Une attestation indiquant le nombre d'heures, les modules et les compétences acquises lui sera remise à la fin de son parcours.

+ UN EPN, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Service municipal ou intercommunal, association de quartier, médiathèque, MJC, centre social, points « cyberbase », points et bureaux « Information Jeunesse » (PIJ et BIJ)... quelle que soit leur forme, les EPN accompagnent la découverte des technologies numériques et leurs usages sociaux. Ils proposent : accès à Internet, ateliers thématiques, événements, ressources pour les projets de territoires.

+ COMMENT DEVENIR UN EPN PARTENAIRE ?

Les EPN souhaitant devenir partenaire doivent remplir les conditions d'affiliation définies par le Conseil régional et signer une convention avec la Région pour délivrer le Pass Numérique.

L'EPN partenaire est indemnisé sur la base de 15 €/heure.

→ Retrouvez la liste des EPN partenaires à partir du 15 octobre sur numerique.rhonealpes.fr

→ Consultez la cartographie des EPN sur le site de la Coordination Rhône-Alpes de l'Internet Accompagné : www.coraia.org